

Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal
tenue en Mairie de Longueville
le 20 février 2020
à 20 heures 30

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Philippe FORTIN, Maire

PRÉSENTS : MME AUBRY S. – M. BACHET M. - MME CIOTTI M.
M. MUGNEROT Ph. - MME BAYLE O. - M. BLOT J.
MME GARNIER F. –MME BORDES S. – MME GOUDRY J
M. DI STASIO G. - M. MOUTAMA J.-C.- MME SAMSON C.
M. VASSEUR A

ABSENTS EXCUSÉS
ET REPRÉSENTÉS: MME BAETA M.C. représentée par MME BAYLE O

ABSENTS EXCUSÉS : M. SAMLALI A. – MME LEOPOLDIE S - M. ROBOT H.
M. PICCOLO F

SECRÉTAIRE : M. Philippe MUGNEROT

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents et représentés : 15

Date de la convocation : 13 février 2020

Affiché, le 25 février 2020

Le Maire,



Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Additif à l'Ordre du Jour : vente parcelle AI 45 rue de la Martine
3. Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2020
4. Compte de Gestion 2019
 - a. Budget annexe Assainissement
 - b. Budget annexe Friche Industrielle
 - c. Budget principal
5. Compte Administratif 2019
 - a. Budget annexe Assainissement
 - b. Budget annexe Friche Industrielle
 - c. Budget principal
6. Affectation du résultat 2019
 - a. Budget annexe Assainissement
 - b. Budget annexe Friche Industrielle
 - c. Budget principal
7. Taux d'imposition des 3 taxes directes locales 2020

8. Budget Primitif 2020
 - a. Budget annexe Assainissement
 - b. Budget annexe Friche Industrielle
 - c. Budget principal
- Subventions et Participations 2020
9. Vente Parcelle AI 45 rue de la Martine
10. Affaires diverses
- Délégations

I DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

Monsieur Philippe MUGNEROT est désigné secrétaire de séance.

II ADDITIF À L'ORDRE DU JOUR

Le Maire propose de modifier l'ordre du jour de la présente séance en la vente de la parcelle AI 45 sise rue de la Martine

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

III APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 janvier 2020

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2020.

Le Procès-Verbal de la séance 30 janvier 2020 n'appelle pas d'observation particulière du Conseil Municipal et est approuvé à l'unanimité.

IV- V COMPTE DE GESTION 2019 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ne participe pas au vote des Comptes Administratifs. La présidence de la séance sera confiée à Monsieur Marcel BACHET, doyen d'âge de l'Assemblée.

Les Comptes Administratifs et un extrait des Comptes de Gestion du Trésorier ont été remis aux élus, préalablement à la réunion du Conseil Municipal, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Le Compte Administratif est commenté par chapitre pour la Section de Fonctionnement et par opération pour la Section d'Investissement.

a. Budget annexe Assainissement

L'examen du Compte Administratif du Budget annexe Assainissement fait apparaître au résultat de l'exercice 2019 :

- En fonctionnement : Un solde excédentaire qui s'établit à **161 142,91 €** (cent soixante et un mille cent quarante-deux euros et quatre-vingt-onze centimes).

Pour l'essentiel, l'origine de cet excédent provient du résultat excédentaire de l'exercice 2019, soit **106 405,67 €** (cent six mille quatre cent cinq euros et soixante-sept centimes) additionné au

résultat de clôture de l'année 2018 d'un montant de **54 737,24 €** (cinquante-quatre mille sept cent trente-sept euros et vingt-quatre centimes).

- En investissement : Un excédent de clôture de **440 879,01 €** (quatre cent quarante mille huit cent soixante-dix-neuf euros et un centime).
- Il provient pour l'essentiel du résultat excédentaire de l'exercice 2018, soit **1 180 710,35 €** (un million cent quatre-vingt mille sept cent dix euros et trente-cinq centimes) diminués du déficit 2019 de **739 831,34 €** (sept cent trente-neuf mille huit cent trente et un euros et trente-quatre centimes) .

Les chiffres du Compte Administratif sont en parfaite concordance avec ceux du Compte de Gestion présenté par Monsieur le Trésorier Principal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- dans un premier temps, le Compte de Gestion 2019 du budget annexe Assainissement établi par le Receveur,
- dans un deuxième temps, le Compte Administratif 2019 du budget annexe Assainissement établi par l'Ordonnateur.

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

b. Friche Industrielle

L'examen du Compte Administratif du Budget Friche Industrielle fait apparaître au résultat de l'exercice 2019 :

- En fonctionnement : Un solde excédentaire qui s'établit à **15 574,84 €** (quinze mille cinq cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-quatre centimes).
- En investissement : Un excédent de clôture qui s'établit à **1 701,12 €** (mille sept cent un euros et douze centimes)

Les chiffres du Compte Administratif sont en parfaite concordance avec ceux du Compte de Gestion présenté par Monsieur le Trésorier Principal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- dans un premier temps, le Compte de Gestion 2019 du budget annexe Friche industrielle de Monsieur le Trésorier Principal,
- dans un deuxième temps, le Compte d'Administratif 2019 du Budget annexe Friche Industrielle.

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

c. Budget principal

L'examen du Compte Administratif du Budget principal fait apparaître au résultat de l'exercice 2019 :

- En fonctionnement : Un solde excédentaire qui s'établit à **513 704,87 €** (cinq cent treize mille sept cent quatre euros et quatre-vingt-sept centimes).

Pour l'essentiel, l'origine de cet excédent provient du résultat excédentaire de 2019, soit **254 914,65 €** (deux cent cinquante-quatre mille neuf cent quatorze euros et soixante-cinq centimes) augmenté de l'excédent de l'exercice 2018, **258 790,22 €** (deux cent cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-dix euros et vingt-deux centimes).

- En investissement : Un excédent de clôture de **150 149,05 €** (cent cinquante mille cent quarante-neuf euros et cinq centimes).

Pour l'essentiel, l'origine de cet excédent provient du résultat excédentaire de l'exercice 2019, soit **248 005,62 €** (deux cent quarante-huit mille et cinq euros et soixante-deux centimes) diminué du déficit constaté à la clôture de l'exercice 2018, **97 856,57 €** (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent cinquante-six euros et cinquante-sept centimes).

Les chiffres du Compte Administratif sont en parfaite concordance avec ceux du Compte de Gestion présenté par Monsieur le Trésorier Principal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver /

- dans un premier temps, le Compte de Gestion 2019 du budget principal établi par le Receveur,
- dans un deuxième temps, le Compte Administratif 2019 du budget principal établi par l'Ordonnateur.

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

VI AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

a. Budget Annexe Assainissement

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019	A	106 405,67
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du CG)	B	54 737,24
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019	A + B	161 142,91

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		C	440 879,01
Restes à réaliser - Dépenses :	Restes à réaliser - Recettes :	D soldes des restes à réaliser :	
60 000,00	0	- 60 000,00	
Besoin de financement à la section d'investissement		E = C+D	Néant

Le Maire propose à l'Assemblée d'affecter au budget pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de E	0
2°) – le surplus (A+B-E) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	161 142,91

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

b. Budget annexe Friche Industrielle

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019	A	15 574,84
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du CG)	B	- 0
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019	A + B	15 574,84

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		C	1 701,12
Restes à réaliser - Dépenses :	Restes à réaliser - Recettes :	D	soldes des restes à réaliser :
0	0		- 0
Besoin de financement à la section d'investissement		E = C+D	Néant

Le Maire propose à l'Assemblée d'affecter au budget pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de E	0
2°) – le surplus (A+B-E) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	15 574,84

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

c. Budget principal :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019	A	254 914,65
Report à nouveau		258 790,22

(solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du CG)	B	
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019	A + B	513 704,87

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		C	150 149,05
Restes à réaliser - Dépenses :	Restes à réaliser - Recettes :	D	soldes des restes à réaliser :
0	0		- 0
Besoin de financement à la section d'investissement		E = C+ D	- néant

Le Maire propose à l'Assemblée d'affecter au budget principal pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	E	0
--	---	---

2°) – le surplus (A+B-E) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »		513 704,87
--	--	------------

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

VII TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES 2020

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2020 et de fixer ces taux à

Taxe d'habitation : 10,99 %
Taxe Foncière bâti : 24,82 %
Taxe Foncière non bâti : 30,60 % :

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

VIII BUDGET PRIMITIF 2020

A) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2020

Le Budget d'Assainissement 2020 est présenté au Conseil Municipal par Monsieur le Maire. La présentation est faite par chapitre pour la Section d'Exploitation et par opération pour la Section d'Investissement. Le Budget Primitif 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section d'**Exploitation** à **256 928,25 €** (deux cent cinquante-six mille neuf cent vingt-huit euros et vingt-cinq centimes) et pour la Section d'**Investissement** (Reste à réaliser compris) à **1 188 743,84** (un million cent quatre-vingt-huit mille sept cent quarante-trois euros et quatre-vingt-quatre centimes).

Pour des raisons de lisibilité, il a été transmis aux conseillers, un document de travail retraçant de façon simplifiée les données comptables accompagnées des premières pages du projet de Budget Primitif ainsi qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du Budget Primitif 2020. Le projet de Budget Primitif est disponible dans son intégralité à la Mairie pour consultation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif d'Assainissement 2020 comme ci-dessus.

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

B) BUDGET ANNEXE FRICHE INDUSTRIELLE 2020

Le Budget Primitif de la Friche Industrielle 2020 est présenté au Conseil Municipal par le Maire. La présentation est faite par chapitre pour la Section de Fonctionnement et par opération pour la Section d'Investissement.

Le Budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la Section de **Fonctionnement** à **15 574,84 €** (quinze mille cinq cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-quatre centimes) et pour la Section d'**Investissement** à **65 701,12 €** (soixante-cinq mille sept cent un euros et douze centimes).

Pour des raisons de lisibilité, il a été transmis aux conseillers, un document de travail retraçant de façon simplifiée les données comptables accompagnées des premières pages du projet de Budget Primitif ainsi qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du Budget Primitif 2020. Le projet de Budget Primitif est disponible dans son intégralité à la Mairie pour consultation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif de la Friche Industrielle 2020 comme ci-dessus.

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

C) BUDGET PRINCIPAL 2020

- Subventions 2020

Le Maire rappelle aux élus municipaux, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il leur appartiendra de quitter la table des délibérations lorsque sera votée la subvention à une association dans laquelle ils pourraient avoir des intérêts ou une fonction.

Compte tenu de la situation financière globale de la Commune et des projets en cours, les efforts financiers demandés aux Longuevillois doivent également être perçus par les associations et se traduire par une baisse significative des subventions qui leur sont accordées. Le Maire proposera donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au vote pour l'année 2020, des subventions retracées dans le tableau ci-dessous :

Subventions de fonctionnement aux associations (65748)	
a) Associations intra-muros	
Entente Longueville - Ste Colombe - St Loup de Naud - Soisy-Bouy	5 000,00
Foyer Rural Longuevillois	1 500,00
École et Loisirs	4 000,00
Culture et Patrimoine (dont 1000 € exceptionnels pour les 20 ans de l'Association – dépenses déjà engagées)	1 900,00
Comité d'Entr'Aide	8 000,00
Amicale des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre	100,00
Club du 3 ^{ème} âge « Les Jonquilles d'Or »	500,00
Société de Chasse	50,00
A.J.E.C.T.A.	1 500,00
G.R. – Danse	750,00
Jumelage Longueville Olevano	500,00
Le Réveil du Montois	613,00
Pétanque Longuevilloise	500,00
S/Total en Euros	24 913,00
b) Associations extra-muros	
Fondation du Patrimoine	50,00
F.N.A.T.H.	150,00
S/Total en Euros	200,00
Subventions de fonctionnement aux organismes publics (657362)	
Centre Communal d'Action Sociale	4 000,00
S/Total en Euros	4 000,00
Subventions de fonctionnement COSAVOSE	
Centre de santé	100 000,00
S/Total en Euros	100 000,00
TOTAL GÉNÉRAL en Euros	129 113,00

Accord à la **majorité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

- Budget Primitif 2020

Le Budget Primitif 2020 est présenté au Conseil Municipal par le Maire. La présentation est faite par chapitre pour la Section de Fonctionnement et par opération pour la Section d'Investissement.

Le Budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la Section de **Fonctionnement** à **1 815 000,00 €** (un million huit cent quinze mille euros) et pour la Section d'**Investissement** (Reste à réaliser compris) à **846 900,00 €** (huit cent quarante-six mille neuf cents euros).

Pour des raisons de lisibilité, il a été transmis aux conseillers, un document de travail retraçant de façon simplifiée les données comptables accompagnées des premières pages du projet de Budget Primitif ainsi qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du Budget Primitif 2020. Le projet de Budget Primitif est disponible dans son intégralité à la Mairie pour consultation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif principal 2020 comme ci-dessus.

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

IX VENTE PARCELLE RUE DE LA MARTINE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 12 septembre 2019, il avait été décidé de céder, la parcelle AI 45, d'une contenance de 1 063 m² à la S.A.S. GAIA TERRE À VIVRE au prix de 72 000 € (soixante-douze mille euros).

La Société a fait réaliser des études de sol qui l'ont conduite à revoir le projet avec des coûts supplémentaires, aussi elle a souhaité renégocier le prix d'acquisition.

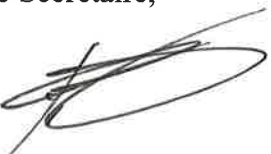
La société prévoit la division de la parcelle en 4 lots.

Monsieur le Maire précise qu'après négociations La S.A.S. GAIA TERRE À VIVRE souhaite acquérir la parcelle au prix de 45 000 € (quarante-cinq mille euros).

Le Conseil Municipal à la majorité ne souhaite pas céder cette parcelle au prix de 45 000€ à la société citée ci-dessus, qui a pour objet de diviser la parcelle en 4 lots.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire,


Philippe MUGNEROT.

Longueville, le 21 février 2020

Le Maire,


Philippe FORTIN.



Simone AUBRY,

Marcel BACHET,

Martine CIOTTI,

Philippe MUGNEROT,

Odile BAYLE,

Jacques BLOT,

Françoise GARNIER,

Alain VASSEUR,

Corinne SAMSON,

Stone BORDES,

Gérard DI STASIO,

Jean-Claude MOUTAMA,